

LE PATRON DE DAHLI RECONNAÎT DES «DÉBUTS DIFFICILES»

# L'emprunt obligataire prolongé de deux semaines

**L'emprunt obligataire lancé par la société d'hôtellerie et de loisirs Dahli — destiné à financer trois projets, à savoir le parc aquatique, des appartements-hôtels et une marina — est prolongé de deux semaines.**

**Nawal Imès - Alger (Le Soir)** - La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) a répondu positivement à la demande de l'entreprise qui espère, grâce à ce délai supplémentaire, lever plus de fonds. L'opération sera donc clôturée le 26 février prochain. Une opération qui a connu «un début difficile», avoue M. Rahim,

concepteur du projet qui explique cette situation par le fait que c'est la première fois qu'un opérateur privé lance un emprunt en direction du grand public. Il a d'ailleurs fallu une grande opération de sensibilisation pour faire comprendre l'intérêt de cet emprunt.

Des équipes de Dahli se sont, en effet, déplacées dans plusieurs régions du pays pour dire

toute l'importance de prendre part à un projet qui ambitionne de changer le visage de la capitale. Refusant de donner le montant des fonds levés, M. Rahim a indiqué que le résultat sera «honorables». Les deux semaines à venir seront néanmoins décisives puisque le patron de

Dahli espère que les banques qui sont restées jusque-là très réticentes joueront le jeu comme elles l'ont fait avec les opérateurs publics. «Nous savons que les entreprises privées ont mauvaise réputation mais nous sommes là pour prouver le contraire», a expliqué le patron

de Dahli qui pense que quel que soit le résultat de l'emprunt, le projet verra le jour. L'aquaparc sera livré en octobre, les travaux pour les appartements-hôtels seront lancés incessamment en attendant ceux de la marina.

Le centre commercial Ardis, dont les travaux ont bien avancé, sera

ouvert au mois d'octobre. «Il n'est pas exclu qu'un module avance moins bien qu'un autre si nous devons le financer sur des fonds propres, mais Alger Médina ne sera pas remise en cause», a-t-il dit promettant de faire le point sur cette opération dès sa clôture.

N. I.

## AGENCES IMMOBILIÈRES

### Un décret pour organiser la profession

**L'adoption d'un nouveau décret régissant l'activité des agences immobilières a été au centre des débats d'une conférence animée par les membres de la Fédération nationale des agences immobilières (Fnai).**

**Nabil M. - Alger (Le Soir)** - Les confédérés ont expliqué que le nouveau décret était très attendu par la corporation, tant il mettra de l'ordre au sein de la profession. Ce texte, élaboré de concert avec les représentants de la Fédération des agences immobilières, représente une base juridique sur laquelle les agences peuvent travailler.

«Ce décret constitue une protection pour les professionnels. Un délai de 6 mois a été accordé aux agences pour se mettre à niveau. Ainsi, une formation de 21 jours va être dispensée aux agents immobiliers dont le niveau d'instruction

n'est pas élevé. Ceux dont les capacités ne permettent pas de suivre cette formation seront appelés à s'associer à une personne ayant une licence d'enseignement supérieur dans le domaine juridique, économique, commercial ou comptable. La commission des agences immobilières a, elle aussi, été revue. Cette dernière est de 3 % lorsque la valeur du bien à vendre équivaut à 1 000 000 DA, de 2 % lorsqu'elle est inférieure ou égale à 5 000 000 DA, et à 1 % lorsqu'elle est supérieure à 5 000 000 DA.

Lorsqu'il s'agit d'une location, la rémunération équivaut à un 1 mois de la valeur de la location.

Outre le métier d'agent immobilier, le nouveau décret permet également aux agences d'investir de nouveaux créneaux, dont celui de courtier ou d'administrateur de biens.

Un diplôme de technicien supérieur dans le domaine commercial, comptable, immobilier ou technique est exigé pour exercer la profession de courtier et le postulant devra justifier d'une expérience professionnelle de trois ans dans le domaine.

Par ailleurs, les agences immobilières doivent désormais justifier de garanties financières suffisantes. Ces dernières représentent un cautionnement permanent et ininterrompu affecté à la garantie des engagements avec les clients. Cet argent servira aux remboursements.

Le montant et la forme sont fixés par les ministères des Finances et de l'Habitat. Il a enfin été annoncé l'instauration d'une police d'assurance contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile.

N. M.

## CONTENTIEUX MARITIME

### L'Algérie prévoyante

**Situées près de la principale route maritime en mer Méditerranée, les côtes algériennes voient transiter des milliers de navires de transport de marchandises diverses et d'hydrocarbures. Ce qui n'écarte pas que plusieurs contentieux importants ont été soulevés.**

**Wassila Z. - Alger (Le Soir)** - Ainsi, dans un cadre prévisionnel, un séminaire sur les litiges maritimes, le transport des marchandises et la pollution marine est organisé, depuis hier à Alger, au profit des magistrats. Un séminaire qui entre dans le cadre d'un partenariat entre l'Algérie et l'Union européenne pour la réforme de la justice.

Organisée par le ministère de la Justice, cette rencontre regroupe des représentants de la société espagnole FIIAPP, prestataire de services et des représentants du ministère de la Justice. Elle vient en appoint aux sessions de formation

dont ont bénéficié, entre autres, les membres du Conseil supérieur de la magistrature, des cadres du ministère et des employés de la direction des pénitenciers.

«La spécialisation est devenue une nécessité surtout s'agissant du droit maritime, et compte tenu du volume des échanges internationaux qui s'effectuent par voie maritime atteignant 90%», s'exprimait M. Rahmani Salah, directeur du projet lors de son allocution. Aussi, il relèvera que les statistiques relatives à l'activité commerciale portuaire du pays le démontrent et expliquent l'importance du droit maritime. Deux

thèmes essentiels auront retenu l'attention : le contentieux dans tous ses aspects et la pollution marine.

Le contentieux s'articulerait autour de l'exécution du contrat de transport de marchandise spécialement la problématique de la notion de livraison des marchandises. C'est ce qu'explique H. Kamel, professeur en droit maritime à l'Université de Boumerdès.

La plupart des litiges maritimes commerciaux sont intimement liés aux opérations de chargement-déchargement des marchandises ainsi que leur livraison au destinataire légitime, estime l'orateur. Aussi, il mettra en exergue la particularité du droit maritime, sa complexité et de nombreuses difficultés d'ordre pratique. Dans ce sens, le

rôle du juge devient déterminant et nécessite une spécialisation pour appréhender la particularité du type de contentieux. Par ailleurs, on notera que l'Algérie n'est pas à l'abri de risques majeurs en matière de pollution marine, mais néanmoins, elle doit prendre ses précautions pour l'éviter, soutient H. Kamel. On rappellera que l'Algérie a frôlé de justesse une grande catastrophe sur les côtes de Skikda en 2003. La question de la responsabilité dans ces cas-là insiste sur la spécificité du droit maritime dans le traitement de cette dernière. Enfin, il est à noter qu'une nouvelle convention régissant ce domaine est en cours d'élaboration. «Elle sera adoptée au plus tard au mois d'octobre et sera ouverte pour ratification.»

W. Z.

## ILS ONT UTILISÉ LA SIGNATURE DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR ARNAQUER L'UNIVERSITÉ DE BLIDA

### Un réseau de malfaiteurs démantelé

Les éléments de la police judiciaire de Blida viennent de mettre la main sur un réseau de malfaiteurs, spécialisés dans l'arnaque à grande échelle puisque ces derniers ciblaient les institutions de l'Etat pour obtenir de faramineuses sommes d'argent.

Le réseau en question, composé de neuf personnes, a tenté, en effet, d'escroquer la direction de l'université de Blida, pour demander une avance sur un soi-disant marché de climatisation d'un montant de 40 milliards de centimes.

La personne qui s'était présentée à l'université avait remis un document portant la signature du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et dans lequel il était ordonné l'exécution sans appel du contenu de la lettre.

Ayant douté de l'authenticité du document, le préposé avait demandé à la personne qui s'est présentée de revenir le lendemain, non sans avertir la police.

C'est ainsi que cette dernière procédera à l'arrestation de l'arnaqueur, qui dénoncera ses acolytes au nombre de sept, dont une femme de 26 ans. Selon les enquêteurs, la tête pensante de cette arnaque est un repris de justice qui vient de sortir de prison, pour une affaire similaire. Il convient de noter que les membres de ce groupe sont originaires des wilaya de Blida, Tipasa et M'sila. Les perquisitions effectuées au domicile du chef de la bande ont permis la découverte de plusieurs cachets humides d'administration ainsi que des carnets de chèques.

Après présentation des membres de la bande hier devant le procureur de la République de Blida, un mandat de dépôt pour six d'entre eux, un mandat d'amener pour deux personnes en fuite et un mandat utile pour la femme ont été requis. Ils sont poursuivis sous les griefs d'association de malfaiteurs, falsification de documents officiels et bancaires, escroquerie, usurpation d'identité et imitation de signature.

M. B.